

AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE

Occupation temporaire du domaine public maritime à caractère économique

Activité de bar/restaurant

Commune de SAINT-MALO – Port de plaisance VAUBAN

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public l'appel à candidature lancé par la société Bretagne Plaisance. L'objectif est d'identifier les opérateurs économiques susceptibles d'être intéressés par une convention d'occupation du domaine public (COT), en application de l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

1- Objet de l'appel à candidatures :

La présente mise en concurrence a pour objet la sélection d'un candidat en vue de la délivrance d'une COT à caractère économique sur le domaine public maritime pour y installer une activité de bar/restaurant sur le périmètre de la concession du port de plaisance Vauban à Saint Malo (se référer au plan de situation annexé au cahier des charges).

2- Caractéristiques de l'occupation :

Exploitation d'un bar/restaurant sur le port de plaisance Vauban.

Surface mise à disposition : 266,42 m² au rez-de-chaussée, et 337,61 m² de terrasse extérieure supérieure (se référer sur le plan annexé au cahier des charges).

3- Durée du titre d'occupation :

L'autorisation délivrée sera d'une durée de 6 années, non constitutive de droits réels, pouvant être prorogée à 9 années en fonction du niveau des investissements envisagés.

4- Visite obligatoire avant la remise de l'offre :

Visite à programmer **entre le 4 août et le 8 août, et entre le 18 août et le 29 août 2025**, rendez-vous à solliciter par mail à l'adresse suivante : lucile.grosmaître@bretagne.plaisance.bzh

5- Constitution du dossier de candidature et modalités de remise des plis :

Le dossier de candidature est :

- à retirer au bureau du port des Sablons, terre-plein Sud aux horaires d'ouverture du bureau (lundi au dimanche 7h30h/20h30)
- ou à solliciter par mail à l'adresse suivante lucile.grosmaître@bretagne.plaisance.bzh
- téléchargeable sur le site internet de Bretagne plaisance : www.bretagne.plaisance.bzh

La liste complète des documents à fournir à Bretagne Plaisance figure dans le cahier des charges de la consultation.

Le dossier de candidature devra être transmis **avant le 15 septembre 2025, 12h00** sous enveloppe cachetée avec la mention « CONSULTATION RESTAURANT VAUBAN – NE PAS OUVRIR » :

- par remise directe au bureau du port des Sablons aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (12h maximum le 15 septembre 2025)
- ou adressé par lettre recommandée avec accusé réception, cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

Société Bretagne Plaisance
Port de plaisance des Sablons
Terre-plein Sud
35400 SAINT-MALO

6- Date de diffusion du présent avis de publicité : 24 juillet 2025